

Vivre à

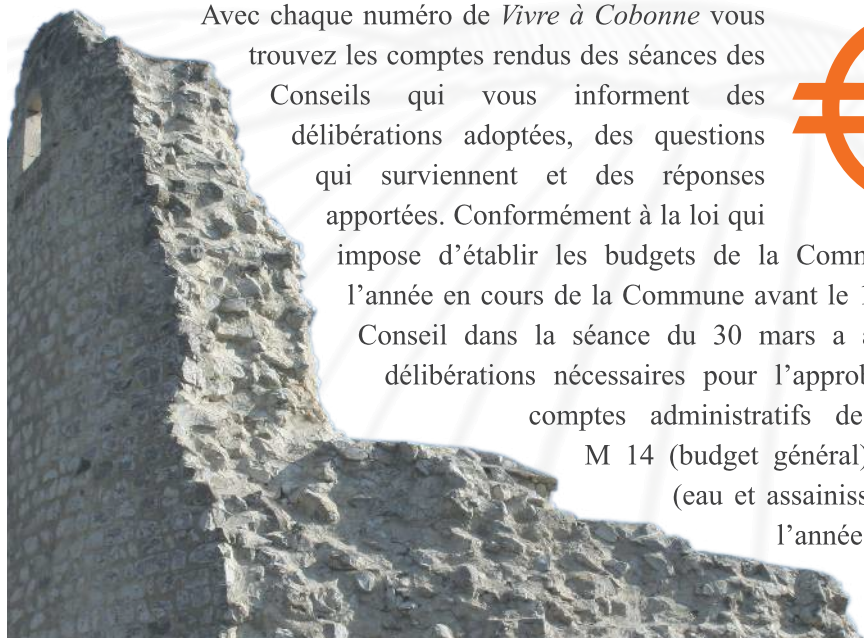
COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°94 MAI 2015

Outre les affaires ordinaires de la Commune qui demandent une application constante et dont vous êtes informés par les comptes rendus des séances du Conseil, la Municipalité a dû faire face, au cours de ce premier trimestre, à des problèmes qui ont nécessité la plus grande rigueur et beaucoup d'attention pour leur apporter des solutions les mieux appropriées aux intérêts de notre Commune et de ses habitants.

Le Budget

Avec chaque numéro de *Vivre à Cobonne* vous trouvez les comptes rendus des séances des Conseils qui vous informent des délibérations adoptées, des questions qui surviennent et des réponses apportées. Conformément à la loi qui impose d'établir les budgets de la Commune pour l'année en cours de la Commune avant le 10 avril, le Conseil dans la séance du 30 mars a adopté les délibérations nécessaires pour l'approbation des comptes administratifs des budgets M 14 (budget général) et M 49 (eau et assainissement) de l'année 2014,



Compte-rendu du Conseil municipal en pages centrales

Vie sociale et associative p. 6
Questions diverses p. 7
Informations pratiques p. 8

pour l'approbation des comptes de gestion 2014 établie par la Trésorerie de Crest, pour l'affectation des résultats, pour les taux d'imposition des taxes foncières sur le bâti, foncières sur le non-bâti et d'habitation, pour le budget primitif pour 2015 et pour les subventions versées aux associations. Considérant l'augmentation générale des impôts, le Conseil n'a pas voulu que les trois impôts locaux dont les taux sont en partie de sa compétence subissent des hausses. Il a donc voté les mêmes taux d'imposition qu'en 2014 mais il rappelle que le Ministère du Budget a augmenté les bases locatives qui entrent dans les calculs des impôts locaux lesquels, mécaniquement, subiront une hausse.

Le Comité Communal d'Action Sociale a voté son propre budget, adopté le vendredi 10 avril et se montant à 1466 euros.

L'École

Si cette année l'École et son Maître ont pu accueillir seize élèves dont quatre en grande section de maternelle, si la Municipalité a pu organiser les Temps d'Activités Périscolaires qui leur ont apporté le complément éducatif voulu par les ministres de l'Éducation Nationale, la rentrée de septembre 2015, sera une des plus importantes que Cobonne aura connue : plus de vingt élèves seront scolarisés en une classe unique avec cette difficulté supplémentaire qu'elle comprendra quelque huit élèves en grande section. Devant cette situation, Mme Béatrice Martin, maire de Gigors et Lozeron, et moi-même, avons demandé rendez-vous à Mme Paganon, Inspectrice, pour lui exposer les difficultés prévisibles, demander l'ouverture d'une classe dès cette rentrée et l'informer que les effectifs des prochaines années seront en hausse. De concert avec nous, les parents des élèves ont fait de même afin que l'intérêt des élèves soit doublement regardé. Le couperet de la réponse est tombé le jeudi 9 avril : cette demande ne pouvait être satisfaite mais la situation sera de nouveau examinée en juin prochain au regard du nombre d'élèves véritablement inscrits à la prochaine rentrée. Lors de l'entretien, Mme l'Inspectrice nous a donné l'assurance qu'une classe unique, même nombreuse, pouvait fonctionner sans difficulté majeure en raison des progrès de la pédagogie...

Devant cette situation, les élus de Cobonne et de Gigors et Lozeron ont décidé d'engager une ATSEM qui s'occupera principalement, sous l'autorité du Maître, des enfants en grande section de maternelle.



Si les textes réglementaires font obligation à notre École de les accueillir, l'État se garde bien d'en assurer le coût, totalement à notre charge, qui sera partagé entre les deux Communes. En même temps, il est envisagé d'embaucher une seconde personne sur un emploi d'avenir dont les charges salariales sont payées par l'État jusqu'à 75% pour qu'elle s'occupe des enfants pendant les repas et pour qu'elle aide l'ATSEM. En respectant autant qu'il est nécessaire la spécificité de chaque poste, le temps de travail de ces deux personnes va être calculé de façon à ce que le coût soit le moins élevé possible pour chacune de nos Communes. Pour chacun de ces postes, la Commune a reçu des candidatures spontanées ; pour étoffer son choix, elle va demander à la Mission locale de publier un appel à d'autres candidatures.

Dès la rentrée de septembre, le nombre d'élèves conduit à créer une seconde salle de classe qui va être installée dans la pièce jouxtant la salle principale.

La mezzanine qui en restreint considérablement le volume, en abaisse le plafond et diminue la lumière du jour, va être démontée ; retrouvant son espace d'origine, avec des murs repeints, la salle sera ainsi plus accueillante. Les parents d'élèves ont prévu d'effectuer l'ensemble de ces travaux à partir de la fin des cours. Dans le budget voté pour l'année 2015, ont été prévues les fournitures nécessaires.

À moindre coût, la salle de classe sera prête et elle nous fera un argument supplémentaire lorsque, pour la rentrée 2016, nous demanderons de nouveau l'ouverture d'une classe, l'École devant accueillir alors près de 30 élèves.

Depuis 2009, la Maison Familiale Rurale de Divajeu fournit à la cantine de notre École les repas du midi. Pour satisfaire au droit, la MFR a dû constituer une société à capital variable, la Chauméane, à qui ont été transférées la confection et la vente des repas. La Commune a reçu une offre de service d'une société de restauration qui propose de fournir les repas à coût moindre, livrés sur place, ce qui épargnerait le temps d'aller les chercher et l'indemnité kilométrique payée pour les trajets.

Le Conseil municipal réfléchit à cette proposition.

Un dernier mot sur l'École : le Conseil supérieur des programmes a adopté le 9 avril un projet de réforme qui réorganise la scolarité, du CP à la classe de 3^e, en la découpant en trois grandes périodes : du CP au CE2, du CM1 à la 6^e, puis de la 5^e à la 3^e. Cependant, à l'heure où ces lignes sont écrites, il n'est pas possible d'en prévoir l'incidence sur notre École.



Natura 2000

Le périmètre de la zone Natura 2000 (destinée à préserver le milieu naturel) sur le territoire de notre Commune n'est pas encore, à ce jour, déterminé. En effet, il est apparu que les ajustements demandés après la consultation effectuée n'ont pas été pris en compte dans le périmètre tel qu'il a été dessiné sur le plan qui nous a été remis. D'autre part, il est apparu indispensable de mettre en cohérence le périmètre de Natura 2000 avec les mesures de la PAC.



Un courrier de la Préfecture reçu fin décembre avait accordé aux Communes un délai supplémentaire d'un mois (soit jusqu'au 25 mars au lieu de fin février) pour que leur Conseil prenne une délibération pour approuver (ou non) le périmètre tel qu'il avait été dessiné. Le Comité de pilotage de Natura 2000 pour le territoire « Gervanne et rebord occidental du Vercors » dont Cobonne fait partie, a décidé de demander, en envoyant à la Préfecture une lettre signée par chacun des maires, un report de la date jusque fin avril afin que soient examinées toutes les demandes. Dans la séance extraordinaire du 23 mars, le Conseil, par délibération adoptée à l'unanimité, a émis un avis défavorable sur la carte proposée par les services de l'État dans laquelle n'apparaissent pas les rectifications demandées, a demandé un report de la date de consultation réglementaire sur le périmètre concerné par Natura 2000, et des explications claires sur les obligations et conséquences de Natura 2000 sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Entre temps, le Conseil avait demandé aux Cobonnois dont les propriétés ou les habitations étaient restées incluses dans le périmètre de Natura 2000, de venir le signaler en Mairie afin que nous transmettions de nouveau leurs réclamations aux autorités. Finalement les Communes ont obtenu gain de cause puisque l'échéance a été reportée à la fin du mois d'octobre 2015.

L'eau

Le précédent numéro de *Vivre à Cobonne* vous a informé que M. le Commissaire enquêteur avait donné un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du nouveau forage de la source des Bourbous ; cependant, il avait émis la réserve expresse qu'il fallait garantir aux personnes qui bénéficient d'un droit d'eau gratuite à partir de leurs captages particuliers dans la nappe des



Bourbous, de continuer à jouir de ce droit. Le Conseil municipal avait pris une délibération dans ce sens le 2 février 2015 ; elle n'a pas été jugée assez précise par l'Agence Régionale de Santé qui a demandé qu'elle fasse l'objet d'une nouvelle rédaction. Il a donc été demandé à l'ARS ce qu'il convenait de préciser. Réuni en séance extraordinaire le 24 avril, le Conseil a adopté une nouvelle convention qui a été soumise à l'ARS et qui sera présentée aux ayants-droits actuels.



Ayant signé un contrat avec la société *Objectif Eau* à qui l'entretien des réseaux, le relevé des compteurs et les nouveaux branchements sont confiés, la Commune a pu rester maître de la gestion de ses propres ressources en eau et la tarifier à un prix qui n'a rien de comparable avec ceux en vigueur dans des communes avoisinantes. On peut craindre que cette situation ne dure pas : l'Assemblée nationale a voté en première lecture, dans la nuit du 4 mars 2015 (une vingtaine de députés étaient présents), un projet de loi qui retire aux communes la gestion de l'eau pour en donner la compétence aux intercommunalités. Certes, on peut espérer que le Sénat s'y opposera et que la décision finale n'est pas près d'aboutir, mais il faut avoir à l'esprit que cette mesure s'inscrit dans la politique de mutualisation qui entend confier aux intercommunalités les compétences des petites communes. En ce qui concerne l'eau, les intercommunalités seront contraintes d'en déléguer la gestion à des sociétés importantes, d'où une augmentation des tarifs. Il est à redouter que les compétences des communes ne soient, pour le moins, de plus en plus réduites et que, dans la nouvelle carte des collectivités de la France qui se dessine, leur disparition en douceur ne soit dans l'intention des gouvernants.

Le Maire
José Lothe

Vie sociale et associative

Le traditionnel loto des Amis du Vieux Cobonne a eu lieu le dimanche 22 février et a réuni nombre de participants venus passer un après-midi agréable en tentant d'amadouer les bons numéros.

			32	46	56		79	01
2	10	22			51	67		
1	14		35			62	76	



Auparavant, le samedi 7 février, nombre de Cobonnois s'étaient retrouvés et ont passé l'après-midi à énoyer, occupation qui laisse tout le temps pour parler de choses et d'autres. Très conviviale, la rencontre s'est achevée autour d'une soupe au lard et de gâteaux. C'est la seconde année qu'elle est proposée aux

Cobonnois et nous avons plaisir à remercier les personnes qui l'ont organisée.

Une fois par mois, le dernier vendredi, des Cobonnoises se réunissent pour confronter et partager leur savoir-faire en matière de couture et de tricot. Prévu jusqu'aux vacances d'été, cet atelier tricot est un lieu d'échanges et de partage ouvert à toutes.

C'était la fête de l'École ce samedi 28 mars et les parents d'élèves avaient organisé un dîner autour d'un couscous mijoté par l'ami Serge Allain. Plus de 80 personnes avaient réservé leur soirée pour manifester leur soutien à l'École. La totalité des bénéficiaires est allée à la caisse coopérative de l'École ; entièrement gérée par le maître François Humbert, elle participe au financement des sorties et à l'achat de matériel pédagogique.

État-civil

Robert Paturel est décédé le 2 mars 2015 à Crest ; né le 29 janvier 1928, il était une des figures attachantes de notre commune.

Le Conseil municipal exprime à sa famille et, plus particulièrement, à François Paturel sa profonde sympathie.

🔗 Questions diverses

Enlèvement des encombrant

La CCVD a fait parvenir à la Commune un bon d'enlèvement (un seul), valable pour faire enlever et conduire à la déchetterie des objets encombrants tels que literie, gros appareils électroménagers etc... Cette possibilité n'est offerte qu'à une seule personne ou famille et elle est gratuite. Vous trouverez en Mairie tous les renseignements nécessaires pour bénéficier de cette aide qui ne peut être utilisée qu'une seule fois.



Gendarmerie

À l'approche du temps des vacances, la Gendarmerie tient à votre disposition les précautions qu'il faut suivre pour éviter effraction et cambriolage de votre domicile si vous vous absentez.

Tous les renseignements sur : <http://goo.gl/Bdd2Cr>

Différend entre la Commune, R. Farnier d'une part et M. Cuog d'autre part.

Renonçant à faire appel, la Commune a payé, conjointement avec M. R. Farnier, les sommes dues après le jugement rendu par le tribunal d'Instance de Valence ; le bornage du chemin, objet du litige, a été effectué conformément à la décision de justice. Cette affaire est désormais entièrement réglée.

Spectacles et animation

Le temps des vacances approchant, voici ce que nous pouvons prévoir au jour où ces lignes sont écrites :

Le samedi 30 mai, à partir de 14 h 30, est organisé, place du village, un tournoi amical de pétanque ouvert à toutes et à tous.

Concert donné par Isabelle Fallot, organisé par les Amis du Vieux Cobonne le 14 juin, à 17 h. en l'église de Cobonne.

La Nuit des contes aura lieu le samedi 4 juillet.

Le 10 juillet la Compagnie l'Échappée Belle représentera, au Jardin du donjon, la pièce intitulée *Négritude*.

Le groupe Barroque donnera un concert fin juillet (la date doit être précisée).

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
3945A Route de Gigors - Chamblard
26400 COBONNE



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38
Adresse électronique de la mairie : info@mairiedecobonne.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>José LOTHE</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Auxiliaire scolaire	<i>Manon PIOLLET</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
Problème d'eau	04 75 76 85 37

Horaires d'été d'ouverture de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.
Les mardis et jeudis de 13 h 30 à 18h.

Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)

Information communes Gervannes/Sye : www.gervanne-sye.com